



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 4516

Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impôt sur la fortune (ISF). Conscient que toute réforme de cet impôt pose un problème difficile et complexe, il souhaite toutefois insister sur le caractère économiquement pervers de ce prélèvement fiscal dont le rendement médiocre pour les finances publiques ne compense pas les effets négatifs considérables qu'il génère. C'est ainsi que l'ISF frappe des patrimoines moyens, souvent immobiliers, mettant des propriétaires hors d'état d'entretenir leurs immeubles et les contraignant à s'en séparer souvent dans des conditions médiocres. Chacun connaît des cas de chefs d'entreprises vieillissants restant en fonction pour ne pas perdre l'exemption de l'outil de travail. On ne peut non plus passer sous silence le fait que l'ISF n'est pas modulé par le quotient familial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2003, le Gouvernement a souhaité mettre l'accent sur l'allègement des prélèvements sur le travail afin de favoriser l'initiative et l'emploi. A cet égard, la priorité a été donnée à la baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages et à celle de la taxe professionnelle et des charges sociales, notamment sur les bas salaires pour les entreprises. Cela étant, le Gouvernement n'entend pas éluder le débat sur l'impôt de solidarité sur la fortune. Ainsi, une réflexion approfondie sur la fiscalité du patrimoine sera engagée, dès le début de l'année 2003, afin de concilier le souci d'équité dans le niveau des prélèvements opérés et la nécessité d'avoir un système fiscal compétitif.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4516

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3525

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 535